

Correspondance du comité des pensions avec M. Dufresne,
directeur général du Trésor Public, datée du 27 janvier au 26 juin
1790, en annexe de la séance du 21 avril 1790

Citer ce document / Cite this document :

Correspondance du comité des pensions avec M. Dufresne, directeur général du Trésor Public, datée du 27 janvier au 26 juin 1790, en annexe de la séance du 21 avril 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XIII - Du 14 avril au 21 avril 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1882. pp. 282-286;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1882_num_13_1_6633_t1_0282_0000_4

Fichier pdf généré le 10/07/2020

enfin, plusieurs autres moins considérables, mais qui vont nécessairement s'éteindre, parce que les titulaires profitent des circonstances actuelles pour refuser de les acquitter, en motivant leur refus par la diminution de leur traitement personnel ; et je dois ajouter que cette privation réduira à l'extrême misère plusieurs pères ou mères de famille, auxquels il ne reste aucune autre ressource.

C'est à regret, Monsieur, que je me trouve réduit à ne pas présenter au comité des pensions des résultats plus positifs ; mais des conventions antérieures, faites souvent sans la participation des ministres, dont il n'existe aucune trace dans mes bureaux, ignorées de la ferme générale elle-même, et dont je ne puis découvrir les conditions et les motifs que lorsqu'elles donnent lieu à quelque réclamation, ne m'offrent que des indications trop incertaines pour que je puisse vous les déférer ; et d'ailleurs, comme je viens d'avoir l'honneur de vous l'observer, elles subiront nécessairement le sort des emplois qui en étaient l'objet : et je pense que le comité doit attendre, pour apprécier le degré d'attention qu'elles peuvent mériter, que les parties intéressées se présentent pour faire valoir elles-mêmes leurs droits et leurs titres.

J'ai l'honneur, etc.

LAMBERT.

LETTRE DU COMITÉ.

5 avril 1790.

Monsieur,

J'ai reçu l'état que vous m'avez envoyé, le 31 mars, et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 2 avril.

L'état vous avait été fourni, Monsieur, par les régisseurs des domaines, et ils y avaient joint un mémoire, par lequel ils annoncent qu'ils payent à d'anciens employés environ 120,000 livres de pensions. Le comité désire avoir l'état nominatif des personnes auxquelles ces pensions sont payées ; il ne lui suffit pas de connaître en masse le montant des pensions.

Je suis, etc.

CAMUS.

LETTRE DE M. LAMBERT.

19 avril 1790.

L'administration des domaines, Monsieur, ne paye d'autres pensions que celles comprises dans l'état que je vous ai envoyé au mois de mars dernier, montant à 59,710 livres, dont je vous renvoie une nouvelle copie, ainsi que du mémoire qui l'accompagnait. Peut-être que le calcul que vous faites d'environ 120,000 livres de pensions sur ce département, résulte de la réunion de cet état de pensions avec un autre état des gratifications ordinaires et annuelles des employés de l'administration des domaines, qui montent à 64,700 livres, gratifications qui n'ont aucune connexité avec les pensions, et qui sont, à proprement parler, une partie des appointements de ces employés. Quoique cet état n'ait aucun rapport au travail des pensions, et qu'il ait déjà été fourni au comité des finances, je vous en envoie copie, ainsi que d'un mémoire qui explique la nature et l'objet de ces gratifications. Du reste, l'administration ne paye

aucune autre pension que celles comprises dans l'état montant à 59,710 livres.

J'ai l'honneur, etc.

LAMBERT.

N° VII.

Correspondance du comité des pensions avec M. Dufresne.

LETTRE DU COMITÉ.

27 janvier 1790.

L'Assemblée nationale a nommé, Monsieur, un comité pour l'instruire de tout ce qui regarde les traitements, dons, gratifications et pensions. Le comité des finances vous avait déjà demandé, sur ce sujet, plusieurs renseignements que vous lui avez procurés, et qu'il a remis au comité des pensions. Voici d'autres articles, Monsieur, sur lesquels il désirerait d'être éclairé : je vous les indique d'après le compte des dépenses fixes.

Page 28. On énonce trois reliquats de sommes dont la destination n'est pas marquée, mais est portée seulement pour *mémoire*. Le premier est de 201,614 livres ; le second, de 49,177 livres ; le troisième, de 1,150,000 livres. Le comité désirerait connaître l'emploi effectif de ces trois sommes.

Page 29. Le comité désirerait connaître par leur nom les personnes employées aux différents articles de cette page, pour s'assurer si les mêmes individus n'ont pas des pensions, des dons, etc.

Que sont les dépenses diverses portées à la page 30, sans autre désignation, en un article de 723,000 livres ?

Il est indispensable d'avoir l'état nominatif des gratifications qui se donnent dans les ponts et chaussées, et qui font partie d'un article de 180,000 livres à la page 34.

Sur la dépense des haras, le comité voudrait avoir l'état nominatif des gratifications portées en bloc aux pages 42 et 43 ; il désire surtout connaître la décision du mois de mai 1789, qui accorde une somme annuelle et extraordinaire de 100,000 livres pendant quatre ans, pour le haras de Chambord. Sur quels prétextes une pareille dépense a-t-elle pu être demandée et accordée ?

Les constitutions de rentes mentionnées à la page 44 et suivantes, pourront mériter un examen sérieux ; mais, dans ce moment, le comité demande à connaître les deux arrêts du conseil du 13 septembre 1763, et du 10 décembre 1786, qui sont les titres d'une rente de 12,000 livres payée au marquis de Courcy, parce qu'il paraît qu'elle n'est, dans la réalité, qu'un pur don. Même demande sur la rente de 4,000 livres constituée au profit de la demoiselle Bourgelat.

Il n'est pas nécessaire, pour remplir les vues du comité, Monsieur, de déplacer toutes les pièces dont je viens de vous parler, ni d'en faire faire des copies. Il serait peut-être plus à propos qu'on indiquât au comité les dépôts où il peut les trouver, et que M. le premier ministre des finances autorisât à les communiquer aux commissaires nommés par le comité. Le travail serait moins long, moins dispendieux, et ces considérations doivent être pesées, parce qu'il est vraisemblable que le

comité demandera plusieurs éclaircissements ce même genre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CAMUS.

LETRE DE M. DUFRESNE.

1^{er} février 1790.

Monsieur le président,

Aussitôt que j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, le 27 de janvier, j'ai mis en mouvement les hommes qui peuvent me procurer les renseignements que vous m'avez demandés. Je ne suis encore en état d'en fournir qu'une partie, parce que le reste n'est point arrivé; mais désirant satisfaire, le plus tôt qu'il m'est possible, au désir que vous montrez, Monsieur, à ce sujet, je vous prie de vouloir bien engager celui de MM. les commissaires que vous aurez choisi, à me faire l'honneur de venir voir les pièces que je puis fournir sur-le-champ, en attendant les autres, dont je lui indiquerai les dépôts. Je serai à ses ordres quand il lui plaira.

Je suis avec respect, etc.

DUFRESNE.

BILLET DE M. DUFRESNE.

2 février 1790.

Je serai aux ordres de MM. Camus, Biauzat, et M. le baron de Menou, demain, à l'heure qu'il leur plaira.

J'ai l'honneur, etc.

DUFRESNE.

BILLET DE M. DUFRESNE.

19 février 1790.

On travaille continuellement à rassembler les *bons* qu'a demandés M. le président : ils seront bientôt mis en ordre, et j'aurai l'honneur d'informer M. le président, du moment où ils pourront lui être présentés.

LETRE DU COMITÉ.

22 février 1790.

Quelques personnes qui réclament la conservation de pensions, Monsieur, nous en ont fait connaître une classe qui est affectée sur la ferme de petits domaines, qu'ils ont indiquée sous le nom de *ferme d'Hacquin*.

En effet, dans les comptes de 1774, on trouve aux pages 106 et 107, en recette, à l'article que voici : *ferme de divers petits domaines réunis sous le nom d'Hacquin, 130,000 livres*, et à l'article de la dépense : *Sur la ferme Hacquin, payé par l'adjudicataire, à différentes personnes, pour pensions suivant brevets, 130,000 livres*. Au compte de 1775, page 133, cette ferme n'est comptée que pour 104,000 livres de produit, et il est dit qu'elle a été renouvelée pour dix-huit ans, à compter du premier janvier 1775.

Le comité des pensions désire savoir, Monsieur, quel est l'état actuel des choses, relativement à cet objet. Quel est son produit? Est-il toujours employé au paiement de pensions? A qui ces

de pensions sont-elles payées? Et dans le cas où l'on aurait fait quelque changement, sur quoi a-t-on placé les pensions qui étaient payées des deniers de la ferme d'Hacquin?

J'ai l'honneur d'être, etc.

CAMUS.

Le comité n'oublie pas que vous avez promis de l'avertir quand il pourrait examiner les brevets originaux des pensions.

LETRE DE M. DUFRESNE.

23 février 1790.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous envoyer l'état des pensions qui étaient ci-devant assignées sur le prix de la ferme d'Hacquin, et qui ont été portées sur le Trésor royal, d'après les lettres-patentes de 1778 et la déclaration de 1779. Le prix était effectivement de 104,000 livres par an, et la ferme a été réunie à la régie générale des domaines.

Il m'est impossible, Monsieur, d'oublier la demande que vous m'avez faite des décisions; mais elles se trouvent distribuées dans un grand nombre de cartons, et il faut nécessairement du temps pour les réunir et les mettre en ordre.

Je suis, etc.

DUFRESNE.

LETRE DU COMITÉ.

25 février 1790.

J'ai reçu, Monsieur, l'état que vous m'avez envoyé, des pensions sur la ferme d'Hacquin, et je l'ai remis au comité.

Le comité désire quelques éclaircissements relativement à des parties de rentes énoncées aux pages 44 et 47 du compte des dépenses fixes, et sur le titre primitif desquelles la simple énonciation, portée dans le compte, ne donne pas de lumières suffisantes. Voici ces objets :

Page 44. Rente transportée à Monsieur, par lettres-patentes du 11 janvier 1767.

— Par lettres-patentes du 12 juillet 1773.

— Acquis par quittance de finance du 12 juillet 1773.

Page 47. Rentes constituées au profit de divers particuliers, en échange de maisons, héritages et autres motifs..... 149,530 liv.

Celles en vertu de l'arrêt du conseil, du 12 novembre 1771, à 15,700 liv.

Le comité vous demande, Monsieur, une copie des lettres-patentes, arrêts du conseil, quittances de finance, énoncés dans ces articles, et l'état détaillé des personnes auxquelles se paye la partie de 149,530 livres.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CAMUS.

LETRE DE M. DUFRESNE.

Monsieur le président,

Les rentes transportées à Monsieur, au nombre

de quatre, et montant ensemble à 102,000 livres, suivant le détail qui est à la page 44 du compte imprimé, sont assignées sur les gabelles de France, et payées par la ferme générale. Les titres de ces rentes ont déjà été demandés par M. Coudère, et j'ai écrit sur-le-champ à M. Puissant, fermier général, pour le prier de les fournir. Je vais lui en écrire encore, car je croyais qu'il l'avait fait.

Les rentes montant à 149,530 livres et à 15,700 livres, page 47 du compte, font partie de celles acquittées par les domaines, comme comprises dans les états du roi de la généralité de Paris plus particulièrement.

M. Coudère en a également demandé le détail nominatif, et j'ai écrit, il y a un mois, à M. de Forges, pour le prier de les lui procurer. Je vais encore lui écrire.

On travaille sans relâche à rassembler les décisions, et à en faire un relevé général. J'espère que je serai bientôt en état, Monsieur, de vous les communiquer.

Je suis, etc.

DUFRESNE.

LETTRÉ DE M. DUFRESNE.

6 mars 1790.

Monsieur le président,

Je suis en état présentement de vous remettre les décisions que vous m'avez fait l'honneur de me demander : elles remplissent deux cartons. Je vous prie de me faire savoir si votre intention est de les venir examiner chez moi, ou si vous voulez que je les fasse porter chez vous ; je n'attends que votre réponse, Monsieur, pour m'y conformer.

J'ai l'honneur, etc.

DUFRESNE.

LETTRÉ DU COMITÉ.

8 mars 1790.

Je n'ai pas pu, Monsieur, répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez écrite le 6, parce qu'il fallait que je la fisse connaître au comité. Il est maintenant assemblé, et il vous prie, Monsieur, de lui envoyer les deux cartons de *Bons* que vous avez rassemblés.

Demain le comité vous adressera un mémoire de quelques objets dont il désire la communication.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CAMUS.

LETTRÉ DU COMITÉ.

9 mars 1790.

Le comité des pensions a reçu, Monsieur, les deux cartons d'originaux de *Bons* que vous lui avez envoyés hier. Le premier examen qu'il en a fait, lui donne lieu de vous proposer deux questions : 1° Pourquoi, à la place de quelques *Bons*, a-t-on mis un simple papier volant d'écriture très récente, qui rappelle seulement la décision donnée ? 2° Qu'est-ce que c'est qu'une décision ou arrêt du conseil du 13 mars 1784, qui est citée plusieurs fois comme ayant fixé une époque à laquelle les pensions devaient commencer à être payées ? Le comité désirerait connaître plus particulièrement cette décision.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, le mémoire que je vous ai annoncé hier. Il présente un assez grand nombre de questions, et, par cette raison, le comité ne demande pas que vous répondiez à toutes au même instant ; mais il désire que vous lui fassiez passer les réponses, sur chaque article, successivement et à mesure qu'elles pourront être prêtes.

J'ai l'honneur, etc.

CAMUS.

LETTRÉ DE M. DUFRESNE.

16 mars 1790.

En m'occupant, Monsieur, à classer les objets du compte général des revenus et des dépenses fixes, du premier mai 1789, avec plus d'ordre et de méthode qu'il ne m'avait été possible d'en mettre dans le premier travail de ce même compte, je me suis aperçu que, malgré les dispositions des lettres-patentes de l'année 1779, on payait encore, dans différentes caisses, des pensions qui n'auraient dû être acquittées qu'au Trésor royal. Je les ai détaillées dans mon compte imprimé, depuis et compris la page 111 jusqu'à la page 131 inclusivement. J'y aurais ajouté celles assignées sur les fonds particuliers de la police, si je les avais connues plus tôt ; mais on ne m'en a donné l'état que depuis la retraite de M. de Crosne. Je dois cependant vous observer, Monsieur, que les pensions des pages 113 et 114, ne sont susceptibles, pour le Trésor public, ni d'amortissement, ni d'accroissement, d'après l'arrangement fait avec MM. les fermiers généraux, lors de la passation du bail actuel.

J'ai pensé, Monsieur, que les autres pensions devaient rentrer dans l'ordre général, indiqué et ordonné par les lettres-patentes de 1779 : en conséquence, les caisses ont reçu l'ordre de ne plus payer, et les pensionnaires ont été prévenus qu'ils ne pourront plus recevoir leur paiement qu'au Trésor royal, et sur des brevets. Je les fais expédier à mesure que les titres des grâces me sont représentés ; mais il y en a encore en arrière dans ce moment-ci, parce que les pensionnaires ne se sont point présentés.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUFRESNE.

LETTRÉ DU COMITÉ.

27 mars 1790.

Voici deux nouveaux objets pour lesquels le comité des pensions a recours à vous, Monsieur.

1° Il doit y avoir au bureau de M. Bergeron un registre exact des ordonnances qui sont délivrées aux parties prenantes sur le Trésor royal : ce registre doit être distribué en différents chapitres. Le comité des pensions demande que vous donniez les ordres nécessaires pour qu'on lui envoie copie des chapitres suivants, aux registres de 1788 et de 1789, savoir :

- Chapitre des dépenses secrètes de la finance.
- Des dons et remises.
- Des indemnités.
- Des appointements et traitements.
- Des dépenses diverses.
- Des dépenses extraordinaires.

2° Le comité demande l'état nominatif et le traitement détaillé de toutes les personnes em-

ployées dans les bureaux des finances, Trésor royal, contrôle général.

Il vous prie de lui faire passer ces copies et états, le plus tôt possible; et il vous observe, à cette occasion, Monsieur, qu'il est surpris de n'avoir encore reçu aucun des volumes du *Registre des Décisions* qu'il a demandé à voir successivement, en commençant par les derniers volumes, et qui doivent, ce semble, être en état d'être remis d'un instant à l'autre.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CAMUS.

LETTRE DE M. DUFRESNE.

28 mars 1790.

Monsieur le président,

Je vais faire travailler aux divers états que vous me faites l'honneur de me demander de la part du comité des pensions; mais je dois vous prévenir que les six chapitres que vous indiquez seront d'autant plus longs à copier, qu'on ne peut y employer qu'une seule personne, parce qu'ils sont tous dans le même registre. On n'y perdra pas un instant.

Quant à l'état nominatif et détaillé des traitements de toutes les personnes employées dans les bureaux de l'administration des finances et du Trésor royal, je l'ai déjà fourni à M. Anson, qui peut vous le communiquer pour que vous soyez plus promptement satisfait.

J'ai parlé à M. le premier ministre des finances, de la demande que vous m'avez faite du registre des décisions, qui est dans le bureau des dépêches, et il s'est chargé de cet objet.

Je joins ici, Monsieur, les deux décisions de monseigneur le comte d'Artois et de M. le duc des Deux-Ponts. Comme ce sont mes seuls originaux, je vous prie de vouloir bien me les renvoyer le plus tôt possible.

Je suis, etc.

DUFRESNE.

LETTRE DU COMITÉ.

30 mars 1790.

Je vous renvoie ci-joint, Monsieur, les deux pièces relatives à M. le comte d'Artois et à M. le duc des Deux-Ponts, que vous m'avez communiquées, et que vous avez demandé que je vous remette le plus tôt possible.

J'ai demandé à M. Anson les états des bureaux de l'administration des finances: s'il me les communique, je ne vous en parlerai pas davantage.

Je vous prie, Monsieur, de rappeler à M. le premier ministre des finances, la demande que le comité lui a faite du registre des décisions.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CAMUS.

LETTRE DU COMITÉ.

15 avril 1790.

Le 17 du mois dernier, Monsieur, le comité des pensions a écrit à M. Duruey, pour avoir l'état des billets de différentes personnes, souscrits en faveur du Trésor royal, et qui s'y trouvent déposés sous le titre de *Reprises*. Le 19, M. Duruey a écrit qu'il fallait faire travailler à cet état. Depuis, j'ai

eu occasion de voir M. Duruey; il m'a paru désirer que le comité s'adressât à vous, Monsieur, pour lui faire parvenir l'état qui doit ou être déjà entièrement dressé, ou sur le point d'être complet. Je vous le demande au nom du comité.

Permettez-moi de vous rappeler en même temps, Monsieur, que, par une lettre du 27 mars, le comité vous a demandé la copie de plusieurs chapitres du registre des ordonnances, qui est entre les mains de M. Bergeron. Il vous prie de lui faire passer ces copies aussitôt qu'elles seront achevées.

J'ai l'honneur, etc.

CAMUS.

LETTRE DE M. DUFRESNE.

17 avril 1790.

J'ignorais, Monsieur, la demande que vous avez faite à M. Duruey de l'état des sommes dues au Trésor royal par divers particuliers. Je vais lui en parler, et je presserai ce travail.

M. Bergeron n'a pas perdu un instant pour faire copier les chapitres du registre des ordonnances que vous avez indiqués. J'ai eu l'honneur de vous observer, Monsieur, que ce registre étant unique dans le bureau, il n'y avait qu'une seule personne qui pût s'en occuper; et elle est souvent dérangée pour les besoins du service courant, parce qu'il faut, à tout moment, recourir à ce registre. Je joins ici les cahiers qui sont déjà faits, et j'aurai soin de vous faire passer successivement le reste.

On vérifie, d'un autre côté, Monsieur, les divers états des pensions que vous m'avez adressés. Ils exigent un temps considérable.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUFRESNE.

LETTRE DE M. DUFRESNE.

23 avril 1790.

Permettez-moi, Monsieur, de vous rappeler que vous ne m'avez point encore renvoyé les *bons* du ministère de M. de Calonne, relatifs aux pensions, les premiers que vous m'avez demandés. Ce sont des pièces originales qu'il importe de replacer dans leurs dépôts naturels; au reste, je n'ai aucune inquiétude sur votre parfaite exactitude. L'Assemblée nationale n'a autorisée, à l'égard de ces sortes de pièces, que leur communication et non leur délivrance. Je vous prie de me mander vos intentions, quant aux *bons* de pensions de 1788 et 1789 que j'ai fait rassembler.

J'ai l'honneur, etc.

DUFRESNE.

LETTRE DU COMITÉ.

29 avril 1790.

Messieurs du comité des pensions préviennent M. Dufresne qu'ils se rendront cette après-midi chez lui, à six heures, pour examiner les minutes des décisions qu'il leur a annoncées en état d'être communiquées.

Je suis, etc.

CAMUS.

(Les *bons* du ministère de M. de Calonne ont été portés avec ce billet.)

LETTRE DU COMITÉ.

10 mai 1790.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, au mois dernier, que le comité des pensions avait demandé à M. Duruey l'état des sommes dues au Trésor royal par divers particuliers. Vous m'avez fait celui de me répondre, le 17 avril, que vous ignoriez cette demande, mais que vous alliez lui en parler et presser ce travail.

Le comité des pensions est surpris, Monsieur, de n'avoir pas encore reçu l'objet de sa demande. Il a besoin d'être incessamment éclairé sur cette partie.

J'ai l'honneur, etc.

CAMUS.

LETTRE DE M. DUFRESNE.

12 mai 1790.

On travaille effectivement, Monsieur, à l'état que vous avez demandé à M. Duruey, et que je lui ai recommandé encore hier; mais il exige beaucoup de soin, et conséquemment un temps assez considérable, afin d'expliquer tous les objets d'une manière qui puisse en faciliter la connaissance et l'examen à Messieurs du comité des pensions. Dès qu'il sera achevé, j'aurai l'honneur de vous en informer.

Vous avez été prévenu, Monsieur, par M. de La Fontaine, que toutes les décisions de 1780, 1781, 1782 et 1783, que vous avez demandées, sont rassemblées dans ses mains, et qu'il attend le moment où il vous conviendra, Monsieur, de les venir voir.

J'ai l'honneur, etc.

DUFRESNE.

LETTRE DU COMITÉ.

26 mai 1790.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, le 10 de ce mois, pour vous demander des états des sommes dues au Trésor royal par divers particuliers, au sujet desquels états j'avais écrit à M. Duruey, dès le 18 mars. Vous m'avez répondu, le 12, qu'on travaillait à ces états. Le comité vous prie, Monsieur, de faire hâter le travail, le plus qu'il sera possible, parce qu'il a incessamment besoin de cet objet.

Permettez-moi de vous rappeler aussi, Monsieur, que le comité a demandé, depuis longtemps, la copie de certaines parties du registre des ordonnances pour 1789, qui ne lui sont pas encore parvenues; il n'a reçu que les copies du registre de l'année 1788.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CAMUS.

LETTRE DE M. DUFRESNE.

27 mai 1790.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, les copies du registre des ordonnances que vous avez

demandées. Je n'avais point attendu la nouvelle demande que vous me faites, Monsieur, de l'état des reprises, pour en presser l'expédition. Il ne laisse pas d'être long, et il exige une vérification très attentive. Le premier commis du grand comptant, qui a toutes les pièces dans les mains, est l'homme que j'ai chargé de ce travail, et le seul qui puisse le faire avec exactitude. Je ne le vois pas de fois que je ne lui en parle: il y donne tous les moments qu'il peut; mais il a un courant d'affaires si nombreux et si rapide, que quelque zèle qu'il mette à la formation de l'état que vous demandez, il n'a pu encore le finir. Je vais lui écrire dans l'instant pour l'exciter de nouveau, et je vous assure, Monsieur, que je désire avec autant d'empressement que vous-même, de satisfaire, à cet égard, Messieurs du comité.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUFRESNE.

LETTRE DU COMITÉ.

26 juin 1790.

Madame Marès d'Aubancourt se plaint, Monsieur, de ne rien toucher d'une pension qui lui avait été accordée sur le bail des fermes en 1787. Si son exposé est conforme à la vérité, il semble que, d'après les décrets de l'Assemblée, cette dame aurait dû être payée d'une somme de 600 livres; mais le comité n'a pas cru, Monsieur, devoir prendre aucun avis à cet égard, sans être assuré de l'exactitude des faits et des motifs du refus de paiement. Il vous prie de les lui faire connaître.

Je vous rappellerai en même temps, Monsieur, que le comité attend toujours l'état des reprises ou créances du Trésor royal qu'il vous a demandé depuis le 15 avril dernier, c'est-à-dire depuis plus de deux mois.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CAMUS

LETTRE DE M. DUFRESNE.

26 juin 1790.

Je trouve effectivement, Monsieur, que madame Marès d'Aubancourt a obtenu, en 1786, une somme de 1,200 livres qui lui a été payée par la caisse des fermes générales, à qui le Trésor royal l'a remboursée. Cette grâce n'avait aucun caractère de pension, et n'a eu lieu qu'une fois. Si le comité des pensions juge que madame d'Aubancourt doive obtenir 600 livres, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me le faire savoir, pour que j'en rende compte à M. le premier ministre des finances.

Quant à l'état des reprises, j'ai eu l'honneur de vous dire, Monsieur, qu'il n'est retardé que par d'autres occupations qui s'accroissent tous les jours pendant que mes forces s'épuisent par l'excès du travail. Croyez, Monsieur, qu'il n'y a point d'efforts possibles que je ne fasse pour satisfaire aux demandes multipliées que l'on m'adresse, et que j'éprouve une peine sensible, lorsque je suis en retard, malgré moi, sur quelque objet.

J'ai l'honneur d'être, etc.

DUFRESNE.